2 02.33,29.08.34

SEANCE DU LUNDI 17 novembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt et un, le 17 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALFRAMBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil située dans la Mairie de Valframbert, sous la présidence de Monsieur Francis AIVAR, Maire de Valframbert.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2021

<u>Etaient présents</u>: Hubert de Beauregard, Jean-Paul Saint-Germain, Francine Thefaine, Marie-Odile Duval, Claude Lambert, Michel Maillard, Eric Leroy, Ouarda Kedjam, Dominique Brionne, Michèle Honniball, Julien Bourgault, Marc Lorand-Brionne, Sylvie Douvenoult, Sylvie Thuaux, Régine Barberon, Roselyne Guillaume.

Absents excusés: Bertrand Manson, Chantal Gibory

Monsieur le Maire annonce la démission officielle de Chantal Gibory, ce qui ramène le nombre d'élus de l'assemblée délibérante à 18 personnes. Son courrier de démission sera prochainement transmis à la Préfecture.

2021- 38 Délibération sur les modifications de retraits et adhésions des collectivités au SMICO – syndicat mixte pour l'informatisation des collectivités

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil que le 19 juin 2021 à 10 heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis en assemblée sous la Présidence de Monsieur Thierry AUBIN, Président du SMICO. Ce dernier a fait savoir aux membres du Comité Syndical que les collectivités ci-dessous ont décidé d'adhérer au SMICO :

Mairie de Saint Germain la Blanche Herbe

Mairie de Saint Aubin de Bonne val

Mairie de Thue et Mue

Mairie de Rosel

Mairie Bonnemaison

Mairie de Cahan

Mairie de Campagnolles

Mairie de Coulonces

Mairie de Gaprée

Mairie de Montchevrel

Mairie de Moulines

Mairie de Osmanville

Mairie de Sainte Marie La Robert

Mairie de Sainte Opportune

Mairie de Sommervieu

Mairie de Soumont Saint Quentin

2 02.33.29.08.34

Mairie de Tracy Bocage Mairie de Val de Drome Mairie de Saint Léonard des Parcs Les CCAS de Bretteville sur Odon, Evrecy, Saint Germain Le Vasson Le Sivos de Saint Hilaire Sainte Céronne Le Sivom de SEEJ Enfance Education Jeunesse

Lors de cette réunion du 19 juin 2021, le Comité Syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions souhaitées.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retraits sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour les adhésions susmentionnées ainsi que pour les retraits des collectivités suivantes :

Appenai Sous Bellême

Barou en Auge

Ciral

La Ferté Macé (pour la partie du territoire d'Antoigny)

La Ferté en Ouche (pour la partie du territoire des communes des Anceins, Couvains, Heugon, La Ferté Fresnel, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche)

La Fresnaie Fayel

Gouffern en Auge (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry en Exmes, Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly en Gouffern et Urou et Crennes)

Livarot Pays d'Auge (pour la partie du territoire de Fervaques)

Les Monts d'Aunay (pour la partie du territoire de Campandré Valcongrain)

Mortrée

Resenlieu

Saint Martin du Vieux Bellême

SAP André

Tinchebray Bocage (pour la partie du territoire de la commune de Frênes)

Tourouvre au Perche (pour la partie du territoire de la commune de Randonnai)

Villiers sous Mortagne

Ecouché les Vallées

Saint Evroult Notre Dame du Bois

Saint Evroult de Montfort

Chaumont

Sainte Scolasse sur Sarthe

La Genevraie

Boucé

Marchemaison

Feings

Méhoudin

Le SIAEP de Gacé

2/6 – Conseil Municipal du 17 novembre 2021

2 02.33,29.08,34

Charge à Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à M. Le Président du SMICO qu'à Madame La Préfète de l'Orne.

Charge enfin à Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

2021-39 Délibération dans le cadre des journées « Portes Ouvertes » Renault au titre de l'année 2022

Monsieur le Maire informe que l'entreprise BODEMER AUTO a adressé un courrier en date du 3 novembre 2021 à la commune sollicitant une autorisation d'ouverture du dimanche au titre de l'année 2022 aux dates retenues par le Conseil National des Services de l'Automobiles (CNPA), à savoir : 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre et 16 octobre.

Après délibération, le Conseil donne son accord pour lesdites dates et autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté autorisant l'ouverture de la concession Automobile Bodemer Auto les dimanches 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre et 16 octobre au titre de l'année 2022.

2021-40 Délibération portant sur la mise en place de la carte achat au sein de la collectivité

Après avoir rappelé l'objectif de facilitation des petits achats au sein de la collectivité, Monsieur le Maire indique que le plafond de cette carte achat sera de 2000 euros/an et qu'elle sera nominative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à sa mise en place. L'accord est donné au Maire de signer tous les documents permettant sa mise en œuvre au plus tôt.

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat Public est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Article 1

L'Instance délibérante décide de se doter d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie la Solution Carte Achat Public

La solution Carte Achat Public de la Caisse d'Epargne de Normandie sera mise en place au sein de la collectivité à 8 jours ouvrés suivant la date de délibération.

Article 2

La Caisse d'Epargne de Normandie (émetteur) met à la disposition de VALFRAMBERT la carte d'achat du porteur désigné.

3/6 - Conseil Municipal du 17 novembre 2021

2 02.33.29.08.34

La commune de VALFRAMBERT procèdera via son Règlement intérieur à la désignation du porteur et définira les paramètres d'habilitation de la carte.

La Caisse d'Epargne Normandie mettra à la disposition une carte achat.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par la carte achat de la commune de VALFRMBERT est fixé à 2 000 Euros pour une périodicité annuelle.

Article 3

La Caisse d'Epargne de Normandie s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de VALFRAMBERT dans un délai allant de 24 heures à 4 jours ouvrés.

Article 4

Le Conseil municipal sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne de Normandie et ceux du fournisseur.

Article 5

La commune créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne de Normandie retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Epargne.

La commune paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 45 jours.

Article 6

La cotisation annuelle par carte achat est fixée à 50 €uros.

L'abonnement annuel au service E-CAP est fixé à EXONERE €uros.

Une commission de 0,20 % sera due sur toute transaction sur son montant global.

2 02.33,29.08,34

2021-41 Délibération portant sur la nouvelle modification des statuts du TE61 et mise à jour de la liste des collectivités adhérentes.

Le Maire fait part à l'assemblée du courriel du Président du Te61 du 30 septembre 2021 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du Te61 doivent être adaptés en permanence, en particulier pour pouvoir répondre aux attentes de nos collectivités ou groupements (EPCI) auprès du Syndicat.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de sa séance du 29 septembre dernier, diverses modifications aux statuts actuels, qui ont été acceptées, portant notamment sur :

- Les nouvelles dispositions, notamment liées aux enjeux de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015, permettant au Te61 de prendre des participations dans des sociétés de projets, d'ouvrir la possibilité de créer une Société d'Economie Mixte (SEM) en lien avec les activités du Syndicat, et pour faire face à la diversité croissante des besoins des communes mais aussi des groupements de collectivités territoriales (EPCI) adhérentes ;
- Et permettre aux groupements de collectivités d'adhérer au Te61 qui dispose de techniciens, de marchés et de compétences spécialisées telles que le diagnostic de ses installations d'éclairages publics et les éventuels travaux qui en découleront.

Après cet exposé, le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur ces modifications statutaires et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres du Te61.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les modifications statutaires ci-dessus,
- PREND ACTE des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

2021-42 Délibération portant sur la subvention allouée au CCLV Centre culture et loisirs de Valframbert en 2021

L'adjointe au Maire en charge des associations informe les élus qu'une seule association a fait la demande de subvention annuelle, à savoir le CCLV, pour un montant de 600 €.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante donne son accord pour le versement des 600 € au CCLV pour l'année 2021.

La sécurité incendie

Monsieur le Maire et l'élu en charge du dossier informent l'assemblée que le remplacement de la bâche incendie détériorée située chez United Caps ne sera pas à remplacer pour le moment. En effet, d'après les photos envoyées au constructeur de cette bâche, une réparation semble possible par ajout d'une plaque inox. Le constructeur enverra le kit de réparation moyennant une somme d'environ 130 € ; l'agent technique de maintenance devrait pouvoir effectuer la réparation.

Il n'y a donc pas de délibération à prendre sur ce sujet.

Travaux voirie

® 02.33,29.08.34

Le lancement de l'appel d'offres est en préparation pour un dépôt de publicité courant semaine 47. Le montage du dossier DETR en dépend.

Une commission travaux est fixée le 1^{er} décembre 2021 à 20h en salle du Conseil afin de déterminer les priorités de travaux.

Travaux Ecole

En ce qui concerne les travaux envisagés pour l'école, un rendez-vous ce vendredi 19 novembre est pris avec l'architecte afin de lui remettre le dossier de construction de l'école.

Conseil d'école du 9/11/2021

- Installation du Conseil d'école avec 10 parents élus : 6 titulaires et 4 suppléants.
- Le nombre d'enfants à l'école reste stable : 128 à ce jour contre 129 à la rentrée de septembre dernier.
- Les parents se sont plaints: la sécurité aux abords de l'école lors de la dépose des enfants et de leur récupération, les incivilités croissantes. Le Maire s'engage à contacter la gendarmerie afin qu'elle détache une brigade à l'école régulièrement.
- Les élues présentes ont été interrogées sur la réhabilitation des locaux de l'école et sur les travaux demandés sur l'allée du stade : le projet de réhabilitation est en cours d'étude tandis que les travaux de voirie sur l'allée du stade ont été validés.

Commission du 28/10/2021 : gestion des salles et cimetière (voir les compte-rendu envoyés aux élus)

- Pas de modification des conditions de la mise à disposition de la salle pour les associations dont le siège est à Valframbert; ce sera donc le maintien de la gratuité.
- Cependant, certains points sont encore à clarifier, ce qui nécessite une seconde commission en date du Jeudi 25 novembre 2021 à 20h en salle du Conseil.
- Augmentation envisagée des tarifications cimetière et salle polyvalente de 2%
- Se renseigner sur un panneau affichage électronique pour diffuser de l'information sur Valframbert
- Manque d'affichage sur le panneau devant la salle polyvalente
- Groupe de travail formé pour une mise en place éventuelle d'une galerie marchande d'automates en lieu et place de la boulangerie. Il est demandé de faire estimer ce local par une agence immobilière et un notaire, pour le cas où le projet galerie d'automates n'aboutirait pas, sachant qu'au niveau des commerces, la commune est déficitaire.

